



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## stationnement

Question écrite n° 20319

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes auxquels sont confrontés les élus locaux face au stationnement de certains nomades hors des aires conçues à cet effet par la loi Besson. Ces campements sauvages sur des terrains publics sont en effet de plus en plus mal supportés par les contribuables. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir, de façon urgente, prendre des mesures pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des problèmes posés par le stationnement irrégulier des gens du voyage dans les communes et il estime nécessaire de modifier le dispositif législatif actuel, qui se révèle insuffisant. Le Premier ministre a donc chargé le secrétaire d'Etat au logement d'élaborer un projet de loi, qui sera déposé au Parlement dans les premiers mois de 1999. Une réflexion, à laquelle participe le ministère de l'intérieur, est engagée à ce sujet. Les modalités d'expulsion des occupants sans titre installés sur des propriétés privées, pour lesquelles une décision de justice préalable demeure toutefois obligatoire, et la possibilité d'un soutien financier accru de l'Etat pour l'investissement et le fonctionnement des aires d'accueil, sont notamment à l'étude. Par ailleurs, il est prévu de reconstituer et de réunir prochainement la Commission nationale consultative des gens du voyage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20319

**Rubrique :** Gens du voyage

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 1998, page 5664

**Réponse publiée le :** 23 novembre 1998, page 6438